



Annexe I de l'arrêté du 13 décembre 2016
relatif à la formation aux systèmes d'information et de communication

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

SYSTÈMES D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION
(SIC)



SUIVI DES MODIFICATIONS DU REFERENTIEL

Numéro de version	Date de mise à jour	Principales modifications
N°1	13/12/16	Version initiale

SOMMAIRE

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences attachées à celles-ci. Ces compétences sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées en situation de formation et attestées par la délivrance des diplômes correspondants.

Opérateur de salle opérationnelle / chef opérateur :

Cadre d'activités page 4
Activités/Compétences page 6

Chef de salle opérationnelle / adjoint chef de salle :

Emploi page 9
Activités/Compétences page 11

Opérateur de coordination opérationnelle de poste de commandement tactique (OCO-PCTAC):

Cadre d'activités page 14
Activités/Compétences page 15

Officier des systèmes d'information et de communication (OFFSIC) :

Cadre d'activités page 17
Activités/Compétences page 19

Commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC) :

Cadre d'activités page 22
Activités/Compétences page 23

GLOSSAIRE :

page 25

FICHE CADRE D'ACTIVITÉS

OPÉRATEUR DE SALLE OPÉRATIONNELLE

Mission :

L'opérateur de salle opérationnelle a pour mission de traiter en temps réel tous les appels d'urgence et/ou d'assurer le suivi opérationnel et administratif des opérations. Il est affecté dans un centre de traitement des appels d'urgence et/ou dans un organe de commandement (centre opérationnel) de niveau départemental, zonal ou national.

Cette mission se décline en deux domaines d'activités :

- Traitement des appels d'urgence
- Coordination opérationnelle

Toutefois, suivant l'organisation du centre opérationnel, l'opérateur de salle opérationnelle peut assurer deux fonctions distinctes :

- Opérateur de Traitement des Appels d'Urgence : OTAU ;
- Opérateur de Coordination Opérationnelle : OCO.

Il est néanmoins recommandé de former les opérateurs aux deux fonctions.

L'activité d'accueil et d'orientation des appels¹ peut, par ailleurs, être distincte des deux fonctions précitées. La formation correspondante s'appuie sur la formation d'opérateur de traitement des appels d'urgence. Les modalités d'organisation de la formation (durée, contenu, évaluation) est définie par l'autorité compétente responsable de la structure concernée.

Hiérarchie :

L'opérateur de salle opérationnelle assure sa mission sous l'autorité d'un chef de salle et/ou d'un adjoint au chef de salle.

Qualités requises :

Qualité d'écoute et relationnelle, maîtrise de soi, réactivité, autonomie, aptitude à travailler en équipe.

Conditions d'accès à la formation :

Être sapeur-pompier ou sapeur-sauveteur du grade de sapeur 2^{ème} ou 1^{ère} classe, titulaire de la formation d'intégration/initiale de sapeur-pompier ou de l'attestation de fin de formation initiale sécurité civile (AFFISC) pour les FORMISC.

Conditions d'exercice :

- Activité d'opérateur de salle opérationnelle :
 - Être titulaire de la formation d'intégration/initiale d'équipier de sapeur-pompier ou de l'attestation de fin de formation initiale sécurité civile (AFFISC) pour les FORMISC,
 - Être titulaire de la formation d'opérateur en salle opérationnelle correspondante à l'activité exercée,
 - Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis.

¹ Dans le cadre des appels « non pertinents » ne relevant pas du secours, mais de l'assistance

- Activité de chef opérateur :
 - Être caporal de sapeur-pompier, titulaire de la formation de chef d'équipe ou de la formation équivalente pour les unités militaires investies à titre permanent de missions de sécurité civile,
 - Être titulaire de la formation d'opérateur en salle opérationnelle,
 - Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

1/ OPÉRATEUR DE TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Réceptionner et traiter les appels reçus quelle qu'en soit la nature	Écouter la requête de l'appelant
	Identifier le requérant et localiser l'intervention
	Diriger l'entretien : questionner/canaliser/calmer/accompagner/rassurer l'appelant
	Déterminer le motif de l'appel
	Apporter une réponse immédiate au requérant en le renseignant, en le conseillant ou en l'avisant de la prise en compte de son appel
	Retranscrire, simultanément au traitement de l'appel, et classifier les informations recueillies suivant le protocole défini
	Orienter l'appel vers les services compétents, le cas échéant, en s'assurant de la prise en compte de l'appel
	Traiter les appels non urgents (différés ou multiples)
Évaluer le degré d'urgence de l'appel reçu	Identifier une détresse ou des circonstances particulières entraînant un départ immédiat selon les règles d'engagement définies
	Reformuler les informations ou la requête exprimée par le requérant
	Délimiter avec précision et pertinence la nature de la demande
	Collecter les informations nécessaires au traitement de l'appel et utiles au déroulement de l'intervention, le cas échéant
	Évaluer le degré d'urgence
	Retranscrire, simultanément au traitement de l'appel, et classifier les informations recueillies suivant le protocole défini
Élaborer une réponse opérationnelle pertinente, adaptée à l'urgence	Décider de l'engagement des moyens au regard des informations collectées
	Qualifier l'intervention en respectant les protocoles définis

Élaborer une réponse opérationnelle pertinente, adaptée à l'urgence	Apprécier la nature des réponses opérationnelles possibles et les moyens mobilisables
	Évaluer et adapter les moyens humains et matériels disponibles à engager sur l'intervention au regard des informations recueillies
	Solliciter, suivant la nature de l'appel, les services partenaires
	Solliciter, si besoin, l'avis et rendre compte à son supérieur hiérarchique
	S'assurer de la réception de l'alerte par l'OCO (<i>si fonction OTAU/OCO distincte et suivant l'organisation de la structure</i>)

2/ OPÉRATEUR DE TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE ET OPÉRATEUR DE COORDINATION OPÉRATIONNELLE

(L'activité « déclencher les moyens de secours » est assurée par l'OTAU ou l'OCO suivant l'organisation du centre opérationnel)

S'approprier l'environnement réglementaire, technique et administratif applicable en salle opérationnelle	Maîtriser le cadre juridique et professionnel lié aux activités de l'OTAU et/ou de l'OCO
	Maîtriser et appliquer les règles, consignes et procédures opérationnelles de la salle
	Exploiter les outils techniques professionnels (radio, téléphonie, SGA, SGO, logiciel, système d'information géographique...)
	Communiquer au sein de l'équipe de la salle
Contribuer à l'efficacité du système d'information et de communication	Mettre en œuvre les modes dégradés
	Signaler tout dysfonctionnement des systèmes d'information et de communication au chef de salle ou selon les consignes établies
	Participer à la mise à jour de la documentation ou des données opérationnelles nécessaires à l'activité du service
	Participer à la maintenance de premier niveau
	Vérifier la cohérence et l'adéquation entre les moyens proposés et la nature du sinistre
	Vérifier la cohérence géographique et la disponibilité des moyens engagés sur le lieu du sinistre (provenance des engins, couverture opérationnelle)

Déclencher les moyens de secours	S'assurer de la transmission de l'alerte vers les centres d'incendie et de secours et de sa prise en compte
	S'assurer de la réception des informations par la chaîne de commandement et par les services extérieurs engagés sur l'intervention
	Solliciter, si besoin, l'avis et rendre compte à son supérieur hiérarchique
	Traiter les interventions mises en différé ou à caractère multiple

3/ OPÉRATEUR DE COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Gérer et coordonner les moyens de secours engagés sur l'intervention	Recevoir et traiter les données relatives aux opérations venant de l'OTAU (<i>si fonction OTAU/OCO distincte et suivant l'organisation de la structure</i>)
Gérer la fin de l'intervention et son suivi administratif	Assurer la traçabilité des informations, actions, décisions liées à l'intervention

FICHE EMPLOI

CHEF DE SALLE OPÉRATIONNELLE

Mission :

Le chef de salle opérationnelle, assisté le cas échéant d'un adjoint au chef de salle, a pour mission d'assurer la responsabilité et le fonctionnement de la salle opérationnelle durant son activité. Cette mission se décline en quatre domaines d'activités :

- Gestion de l'activité des opérateurs et des chefs opérateurs de salle opérationnelle, le cas échéant
- Gestion des systèmes d'information et de communication des salles opérationnelles
- Gestion opérationnelle des moyens
- Remontée d'informations.

Hiérarchie :

Le chef de salle opérationnelle exerce son activité sous l'autorité de son responsable hiérarchique direct, selon la nature de la salle :

- Le représentant du DDSIS,
- Le représentant du commandant de l'unité militaire investie à titre permanent de missions de sécurité civile,
- Le représentant du chef EMIZ,
- Le représentant du DGSCGC.

Qualités requises :

Rigueur, méthode, discrétion, réactivité, consciencieux, autonomie, adaptabilité, maîtrise de soi, discernement, dynamisme, sens du service public, qualités d'encadrement, aptitude au commandement, maîtrise de l'outil informatique, capacités rédactionnelles.

Conditions d'accès à la formation :

- Être lieutenant de sapeur-pompier professionnel. La formation de chef de salle opérationnelle est également ouverte aux sous-officiers occupant un emploi d'adjoint au chef de salle.

Pour les unités militaires investies à titre permanent de missions de sécurité civile : être sous-officier ou officier de la filière SIC ou SEC.

• Être titulaire de la formation d'opérateur de salle opérationnelle, ou avoir suivi le module de compréhension de l'emploi d'opérateur de salle opérationnelle et de ses outils, dont la durée et le contenu sont définis par le service concerné.

Conditions d'exercice :

- Emploi de chef de salle opérationnelle :
 - Remplir les conditions statutaires fixées par les statuts particuliers des sapeurs-pompiers professionnels ou unités militaires investies à titre permanent de missions de sécurité civile et être titulaire de la formation de tronc commun correspondante,
 - Être titulaire de la formation de chef de salle opérationnelle,

- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis.
- Emploi d'adjoint au chef de salle opérationnelle :
 - Remplir les conditions statutaires fixées par les statuts particuliers des sapeurs-pompiers professionnels ou unités militaires investies à titre permanent de missions de sécurité civile et être titulaire de la formation de tronc commun correspondante,
 - Être titulaire de la formation de chef de salle opérationnelle,
 - Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

CHEF DE SALLE OPÉRATIONNELLE

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Encadrer et coordonner l'activité des opérateurs et des chefs opérateurs de salle opérationnelle	Agir dans un environnement professionnel réglementé
	Diriger le personnel de la salle opérationnelle
	Gérer les situations impactant l'effectif de la garde
	Contrôler l'activité des opérateurs et chefs opérateurs
	Superviser le traitement des appels
	Assister et diriger les personnels en cas de difficulté
	Organiser et répartir les tâches entre le personnel de la salle opérationnelle pendant la période de garde
	Encadrer la formation de maintien des acquis du personnel de la salle opérationnelle
	Participer à l'évaluation du personnel de la salle opérationnelle
	Veiller au respect de la confidentialité des informations traitées
Superviser et exploiter les systèmes d'information et de communication des salles opérationnelles	Favoriser la cohésion de l'équipe
	S'assurer du fonctionnement des SIC
	Faire respecter les règles d'exploitation des SIC
	Garantir la veille des SIC au sein des salles opérationnelles
	Respecter et faire respecter strictement les règles de sécurité des systèmes d'information (SSI)
Gérer les priorités, les flux et les délais de traitement des informations	

Superviser et exploiter les systèmes d'information et de communication des salles opérationnelles	Identifier les mises à jour nécessaires des bases de données opérationnelles et rendre compte à la hiérarchie et/ou aux services compétents
	Identifier les dysfonctionnements des SIC et les signaler à la hiérarchie et/ou aux services compétents
	Pallier les défaillances des réseaux, conformément aux procédures définies, pour assurer une continuité opérationnelle
Coordonner l'activité opérationnelle de la salle	Maîtriser l'environnement opérationnel
	Assurer la continuité du service par le passage des consignes et des informations et les compléter au besoin
	Gérer l'activité de la salle opérationnelle
	Superviser et adapter, le cas échéant, l'engagement des moyens
	Arbitrer si nécessaire le déclenchement et l'engagement des moyens
	Proposer et mettre en œuvre le renforcement du nombre d'opérateurs suivant l'activité opérationnelle
	Veiller la situation des moyens et des interventions en cours au moyen du système de gestion opérationnelle
	Exploiter les banques de données opérationnelles
	Veiller à la satisfaction des besoins exprimés
	Veiller au maintien de la couverture opérationnelle
	Organiser et mettre en œuvre l'activation de la salle de débordement en cas d'appels multiples
	Rendre compte à la hiérarchie de toute situation pouvant impacter le fonctionnement nominal de la salle

Assurer la remontée de l'information	Assurer le suivi et le traitement des messages à caractère opérationnel et administratif
	Établir des points de situation en cours d'opération
	Rendre compte à la hiérarchie
	Informers les autorités
	Rédiger des synthèses
Assurer la remontée de l'information	Répondre aux sollicitations des médias en fonction des consignes définies
	Renseigner et échanger des informations avec les services partenaires (échange entre salles opérationnelles)

FICHE CADRE D'ACTIVITÉS

OPÉRATEUR DE COORDINATION OPÉRATIONNELLE EN POSTE DE COMMANDEMENT TACTIQUE

Mission :

L'opérateur de coordination opérationnelle au sein d'un poste de commandement tactique (OCO PC TAC) a pour mission de participer au déploiement et à la mise en œuvre du poste de commandement et des outils SIC, permettant d'assurer la réception et la transmission des ordres et du renseignement opérationnel depuis le PC tactique.

Hierarchie :

L'opérateur de coordination opérationnelle en poste de commandement (PC) tactique exerce son activité sous l'autorité des cadres du PC.

Qualités requises :

Qualité d'écoute et relationnelle, maîtrise de soi, réactivité, autonomie, sens de l'organisation.

Conditions d'accès à la formation :

Être sapeur-pompier ou sapeur-sauveteur du grade de sapeur 2^{ème} ou 1^{ère} classe, titulaire de la formation d'intégration/initiale de sapeur-pompier ou de l'attestation de fin de formation initiale sécurité civile (AFFISC) pour les FORMISC.

Conditions d'exercice :

- Être titulaire de la formation d'OCO PCTAC,
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DETAILLEES

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES
Participer au déploiement du PC	Positionner le PC sur l'emplacement défini par le COS en respectant les règles d'implantation
	Rendre compte à sa hiérarchie de toute incohérence entre les règles d'implantation du PC et l'emplacement désigné
	Assurer l'alimentation du PC en énergie électrique et veiller à son autonomie de fonctionnement
	Mettre en œuvre et raccorder, le cas échéant, les équipements SIC du PC
	Installer le PC en configuration opérationnelle
	S'assurer du maintien en condition opérationnelle du PC pendant la durée de l'intervention
	Participer à la maintenance du premier niveau
	Procéder au reconditionnement du PC et signaler tout dysfonctionnement
	Participer à la mise à jour de la documentation opérationnelle du PC
Exploiter les outils du PC	Maîtriser le fonctionnement des outils SIC
	Assurer la veille des SIC et la direction des réseaux de radiocommunication dont il a la charge
	Réceptionner les messages entrant et assurer la transmission des messages sortant
	S'assurer de la réception des messages par la chaîne de commandement ou des informations pour les services extérieurs
	Assurer la traçabilité des messages et informations transitant par le PC
	Faciliter la circulation de l'information au sein du PC

Exploiter les outils du PC	Solliciter l'avis et rendre compte à son supérieur hiérarchique
	Identifier les dysfonctionnements des outils SIC et mettre en œuvre les modes dégradés conformément aux procédures définies
	Rendre compte de toutes situations opérationnelles particulières ou difficultés rencontrées

FICHE CADRE D'ACTIVITÉS

OFFICIER DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Mission :

L'officier des systèmes d'information et de communication (OFFSIC) est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des systèmes d'information et de communication des services de la sécurité civile pour un niveau opérationnel déterminé (national, zonal, départemental), au sein d'un poste de commandement (PCO, PC de site...) et veille à la continuité opérationnelle des SIC, en appui du chef de salle, au sein d'un centre opérationnel (COGIC, COZ, COD, CODIS...).

Lors d'une opération de secours, l'OFFSIC est particulièrement chargé de l'organisation des systèmes d'information et de communication permettant de répondre aux besoins opérationnels exprimés par son commandement.

L'OFFSIC assiste le COMSIC dans sa mission de formation en matière de systèmes d'information et de communication de sécurité civile.

Hiérarchie :

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, l'OFFSIC exerce son activité sous l'autorité de son responsable hiérarchique direct (commandant des opérations de secours, représentant du DDSIS ou d'une unité militaire investie à titre permanent de missions de sécurité civile, du chef d'EMIZ ou du DGSCGC selon le niveau opérationnel).

En opérations, il est le conseiller technique, dans le domaine des SIC, du COS et du chef PC dans les phases d'action et d'anticipation.

Dans le cadre de ses autres activités SIC (formation, etc.), l'OFFSIC exerce son activité sous l'autorité du COMSIC du niveau d'emploi concerné.

Qualités requises :

Rigueur, méthode, organisation, discrétion, réactivité, autonomie, adaptabilité, maîtrise de soi, discernement, dynamisme, sens du service public, qualités d'encadrement, aptitude au commandement, maîtrise de l'outil informatique, capacités rédactionnelles.

Conditions d'accès à la formation :

- Être sapeur-pompier du grade de lieutenant minimum, titulaire de la formation de tronc commun correspondante,
- Pour les unités militaires investies à titre permanent de missions de sécurité civile : être officier ou sous-officier titulaire du BSTAT de la filière SIC ou SEC.

Conditions d'exercice :

- Être titulaire de la formation OFFSIC et avoir suivi le module de compréhension de l'emploi ou de l'activité d'opérateur de coordination opérationnelle en poste de commandement tactique, dont la durée et le contenu sont définis par le service concerné,
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis,
- Être inscrit sur la liste opérationnelle des OFFSIC arrêtée par le préfet du niveau d'emploi correspondant.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DETAILLÉES

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIÉES		
Organiser les moyens de transmission permettant de répondre aux besoins opérationnels exprimés par son commandement	Maîtriser le principe de fonctionnement de l'INPT		
	Maîtriser la mise en œuvre des matériels associés à l'INPT		
	Maîtriser les supports de transmission opérationnelle		
	Maîtriser les ordres de transmission et les règlements opérationnels		
	Exploiter les différents vecteurs de communication		
	Connaître le fonctionnement des outils de communication		
	Au sein d'un poste de commandement	Traduire un OPT en OCT	
		Sous l'autorité du COS, rédiger un OCT, le mettre en œuvre et l'adapter suivant l'évolution de la situation opérationnelle	
		S'assurer de l'état opérationnel des SIC et de leur sécurisation	
		Veiller au maintien en condition opérationnelle du PC en opération en lien avec les techniciens SIC et les OCO PC TAC	
		Respecter et faire respecter les règles d'exploitation et de sécurité des SIC (SSI)	
		Identifier et analyser les dysfonctionnements/défaillances des SIC et les conséquences induites	
		Rendre compte de toutes défaillances à la hiérarchie et prévenir les services compétents	

Organiser les moyens de transmission permettant de répondre aux besoins opérationnels exprimés par son commandement		Identifier, solliciter et mettre en œuvre des moyens complémentaires de transmission ou d'interopérabilité
		Pallier les défaillances des réseaux de communication et proposer des solutions pour garantir une continuité opérationnelle
		Savoir se positionner dans la chaîne de commandement et dans l'organisation du SDIS
		Coordonner les actions des techniciens SIC
		Recueillir les éléments et rédiger un retour d'expérience
Organiser les moyens de transmission permettant de répondre aux besoins opérationnels exprimés par son commandement	Au sein d'un CODIS, COZ ou COGIC (lorsque l'OFFSIC est activé)	Veiller au maintien en condition opérationnelle des outils SIC en lien avec les techniciens SIC et le chef de salle
		Identifier, solliciter et mettre en œuvre des moyens complémentaires de transmission ou d'interopérabilité
		Identifier et analyser les dysfonctionnements/défaillances des SIC et les conséquences induites
		Pallier les dysfonctionnements/défaillances des réseaux de communication et proposer des solutions visant à améliorer les flux de communication dans la salle opérationnelle
		S'assurer de l'état opérationnel des SIC et de leur sécurisation
	Au sein d'un Centre	Établir les moyens de communication entre le CODIS et le COD

	Opérationnel Départemental	S'assurer de la mise en œuvre des liaisons interopérables
		Concourir à la mise en œuvre de l'OPT ou de l'OCT départemental en liaison avec les autres services (police nationale, gendarmerie nationale, ADRASEC, ARS-SAMU, CROSS...)
		S'assurer de la diffusion de l'information auprès des autorités internes (DD SIS...) et externes (PCO) au moyen des systèmes d'information et de communication dédiés
		Contribuer à l'identification des dysfonctionnements, le cas échéant, et à la mise œuvre des modes dégradés ou de secours avec les opérateurs
Participer à la formation dispensée dans le domaine des systèmes d'information et de communication		<p>Animer des séquences de formation relatives aux SIC</p> <p>Contribuer, sous l'autorité du COMSIC, à l'élaboration du plan de formation départemental pluriannuel pour la partie relative à la formation aux SIC</p> <p>Exploiter la veille technologique et les retours d'expérience pour actualiser les contenus pédagogiques</p> <p>Concevoir des supports pédagogiques</p>
Préparer à la mise en œuvre opérationnelle des SIC		<p>Traduire l'organisation opérationnelle des plans de secours en organisation fonctionnelle et hiérarchique des réseaux de communication</p> <p>Rédiger des ordres de transmission d'un échelon donné (OBZSIC, OBDSIC, OPT), sous l'autorité du COMSIC</p> <p>Exploiter les retours d'expériences opérationnelles pour proposer une évolution des ordres de transmission, des systèmes, logiciels et matériels</p>

COMMANDANT DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Mission :

Le commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC) est chargé de concevoir et de coordonner la mise en œuvre opérationnelle des systèmes d'information et de communication pour un niveau opérationnel déterminé (national, zonal ou départemental).

Ces missions s'articulent autour de quatre domaines d'activités :

- Conception opérationnelle des systèmes d'information et de communication.
- Vérification des conditions de mise en œuvre et de sécurité des systèmes d'information et de communication.
- Respect des conditions d'emploi opérationnel des systèmes d'information et de communication.
- Adaptation des systèmes d'information et de communication.

Hiérarchie :

Le COMSIC exerce son activité sous l'autorité de son responsable hiérarchique direct (représentant du DDSIS ou du commandant de l'unité militaire investie à titre permanent de missions de sécurité civile, du chef d'EMIZ ou du DGSCGC selon le niveau opérationnel).

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, il est le conseiller technique du préfet du niveau d'emploi correspondant pour les questions relatives aux systèmes d'information et de communication des services de la sécurité civile (moyens nationaux, SDIS, BSPP, BPPM).

Qualités requises :

Rigueur, méthode, discrétion, réactivité, autonomie, adaptabilité, maîtrise de soi, discernement, dynamisme, sens du service public, qualités d'encadrement, aptitude au management, maîtrise de l'outil informatique, capacités rédactionnelles, capacités à se projeter dans l'avenir, pragmatisme.

Conditions d'accès à la formation :

- Être sapeur-pompier du grade de capitaine minimum, titulaire de la formation de tronc commun correspondante,
- Être OFFSIC, titulaire de la formation correspondante, et inscrit sur la liste opérationnelle arrêtée par le préfet.

Conditions d'exercice :

- Être titulaire de la formation de COMSIC,
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES DETAILLÉES

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Développer la conception opérationnelle des systèmes d'information et de communication	Maîtriser l'environnement juridique relatif aux systèmes d'information et de communication
	Appréhender les risques juridiques associés à l'exploitation des SIC
	Connaître les procédures de marchés publics
	Contribuer à l'élaboration des documents budgétaires
	Maîtriser la conduite de projet
	Définir une procédure de gestion des appels de détresse ANTARES
	Comprendre les phénomènes de radio communication électriques
	Connaître les réseaux des partenaires concourant aux missions de sécurité civile
	Concevoir un système d'information et de communication opérationnel et résilient
	Connaître les solutions techniques d'extension et de continuité des réseaux
	Élaborer les ordres de transmission relatifs à son niveau d'emploi opérationnel (OBNSIC, OBZSIC, OBDSIC)
	Approuver les OPT
Veiller au respect des conditions de mise en œuvre des systèmes d'information et de communication	Traduire les besoins opérationnels en moyens techniques
	Veiller à la conformité d'installation et de fonctionnement des matériels, équipements, systèmes, logiciels aux normes, règles et exigences de compatibilité, d'interopérabilité, de performance et de qualité en vigueur

	Veiller à la sécurité des systèmes d'information et de communication
	S'assurer de la résilience des systèmes
Veiller au respect des conditions d'emploi opérationnel des systèmes d'information et de communication	S'assurer de l'emploi des matériels, équipements, systèmes et logiciels dans les conditions normales d'utilisation
	Appliquer et faire appliquer la discipline opérationnelle définie dans les ordres de base
	Analyser et définir les besoins en formation
	Contribuer à l'élaboration du plan de formation départemental pluriannuel pour la partie relative à la formation aux SIC
	Animer et coordonner les formateurs SIC
	Veiller à l'adéquation de la formation des utilisateurs aux équipements, matériels, systèmes ou logiciels à leur disposition
Favoriser l'adaptation des systèmes d'information et de communication	Contribuer à la veille technologique au sein du réseau des COMSIC
	Adapter les systèmes d'information et de communication suivant les besoins opérationnels et les évolutions technologiques

GLOSSAIRE

ACROPOL: automatisation des communications radioélectriques opérationnelles de la police nationale
ADRASEC: associations départementales des radioamateurs au service de la sécurité civile
AMU: aide médicale urgente
ANFR: agence nationale des fréquences
ANTARES: adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours
AP/CP: autorisation de programme/crédit de paiement (termes employés en gestion budgétaire et comptabilité)
ARCEP: autorité de régulation des communications électroniques et des postes
ARS: agence régionale de santé
BER: boîtier émission réception
CGCT: code général des collectivités territoriales
CGU: conditions générales d'utilisation
CIC: centre interministériel de crises
CNIL: commission nationale de l'informatique et des libertés
CODIS: centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
COGIC: centre opérationnel de gestion interministérielle des crises
COM: communication (terminologie INPT)
COMSIC: commandant des systèmes d'information et de communication
COG: centre opérationnel de la gendarmerie
COS: commandant des opérations de secours
COTRIM: contrat territorial de réponse aux risques et aux menaces
COZ: centre opérationnel de zone
CROSS: centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage
CRRA: centre de réception et de régulation des appels du SAMU (centre 15)
CTA: centre de traitement de l'alerte
DIR: mode direct (terminologie INPT)
DIV: opérations diverses
DOS: directeur des opérations de secours
DSIC: direction des systèmes d'information et de communication
EBOT: expression des besoins opérationnels et techniques
ETARE: établissement répertorié
FH: faisceau hertzien
GOC: gestion opérationnelle et commandement
GPEEC: gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
GTI: garantie de temps d'intervention
GTR: garantie de temps de rétablissement

GVR: gestionnaire de voie radio
IFRASEC: institut français de sécurité civile
INPT: infrastructure nationale partagée des transmissions
INTEROPS: interopérabilité des systèmes
IP: internet protocole
LTE: long terme évolution (4G)
MAGEC: module d'appui à la gestion des crises
MOE: maîtrise d'œuvre
MSGU: médias sociaux en gestion d'urgence
NIT: note d'information technique
OBDSIC: ordre de base départemental des systèmes d'information et de communication
OBNSIC: ordre de base national des systèmes d'information et de communication
OBZSIC: ordre de base zonal des systèmes d'information et de communication
OCO: opérateur de coordination opérationnelle
OCO PCTAC: opérateur de coordination opérationnelle en poste de commandement tactique
OCT: ordre complémentaire des transmissions
OFFSIC: officier des systèmes d'information et de communication
OPT: ordre particulier des transmissions
OTAU: opérateur de traitement des appels d'urgence
PCA: plan de continuité d'activité
PCS: poste de commandement de site
PCC: poste de commandement de colonne
PDAAU: plan départemental d'acheminement des appels d'urgence
PFLAU: plateforme de localisation des appels d'urgence
PGR: procédure gaz renforcée
PRA: plan de reprise d'activité
RETEX: retour d'expérience
RGT: réseau général de transport
RI: règlement intérieur
RIE: réseau interministériel de l'État
RIP: relais indépendant portable
RFGI: réseau flotte groupe individuel
RO: règlement opérationnel
RSSI: responsable de la sécurité des systèmes d'information
SAIP: système d'alerte et d'information des populations
SAMU: service d'aide médicale urgente
SAP: secours à personne
SDA: sélection directe à l'arrivée

SDACR: schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
SIC: système d'information et de communication
SIG: système d'information géographique
SIS: service d'incendie et de secours
SITAC: situation tactique
SGA: système de gestion de l'alerte
SGAMI: secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur
SGO: système de gestion opérationnelle
SGP: système de gestion de la phonie
SRM: système de régulation médical
SSI: sécurité des systèmes d'information
ST(SI)²: service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure
SVI: serveur vocal interactif
TKG: talk group
TPH: terminal portatif
VPC: véhicule poste de commandement